

INTITULE DU POSTE :
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
TERRE CÉRAMIQUE

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Famille de métier : ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES	Métier : Assistante d'enseignement artistique (AEA).
Filière : CULTURELLE	Service : EPCC ESADTPM – Etablissement Public de Coopération Culturelle « Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

SOUS L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE du :

Directeur de l'ESADTPM

AGENT

Nom, prénom :	Catégorie : B. Cadre d'emploi : A.E.A.
Type de temps de travail : Complet	Quotité de travail : 50 % Nombre d'heures : 10 heures.

MISSIONS

- Formation des étudiants du cursus supérieur en lien avec les Professeurs d'Enseignement Artistique.
- Participation aux évaluations semestrielles.
- Inscription de son activité d'enseignement dans le projet d'établissement axé sur la réalisation et la production plastique des étudiants des premier et second cycles en prenant appui sur les ateliers et les ressources partenariales locales, nationales et internationales à développer (entreprises, structures culturelles, associations, écoles supérieures, université, etc.).
- Formation des publics amateurs.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Animation et mise en œuvre des cours et suivi personnalisé du parcours et du projet des étudiants.
- Participation aux différentes obligations d'encadrement pédagogique de l'école : bilans, réunions pédagogiques, salons, concours d'entrée.

COMPÉTENCES REQUISES SUR LE POSTE

Les « savoirs » :

- Parfaite connaissance des pratiques artistiques mettant en jeu terre et céramique,
- Maîtrise d'une langue étrangère,
- Connaissance du fonctionnement d'un établissement d'enseignement, organes de concertation et de décision,
- Connaissance des réseaux professionnels d'information, de création et de diffusion artistique, centres de ressources,
- Connaissances des droits et obligations des fonctionnaires.

Les « savoir-faire » :

- Maîtrise d'une pédagogie progressive et contextualisée de la discipline,
- Capacité à penser et à conduire un projet pédagogique,
- Capacité à accompagner de manière critique le projet de recherche des étudiants,
- Capacité à penser et mettre en place des projets transversaux,
- Capacité à nouer des partenariats avec les milieux institutionnel, académique, associatif et entrepreneurial.

Les « savoir-être » :

- Capacité d'écoute, de respect et de dialogue,
- Sens du relationnel, et du travail en équipe,
- Personnalité dynamique et ayant la volonté de s'investir dans un établissement d'enseignement supérieur,
- Intérêt manifeste pour la pédagogie,
- Disponibilité,
- Respect de la déontologie de l'enseignement,
- Sens du service public,
- Maîtrise de soi.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- | | | |
|---|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Habilitations | <input type="checkbox"/> Contraintes horaires/Astreintes | <input type="checkbox"/> Port des EPI |
| <input type="checkbox"/> Assermentation | <input type="checkbox"/> Déplacements | <input type="checkbox"/> Permis B |
| <input type="checkbox"/> Autres : / | | |

CONDITIONS DE REMUNERATION

Cadre réservé à la DRH

- NBI : /
- Groupe de fonction RIFSEEP : /

Date et signature :

Date et signature du supérieur hiérarchique direct :

L'autorité territoriale dispose du pouvoir hiérarchique qui lui permet de décider seule, en fonction des besoins et de l'intérêt du service, de modifier le volume des missions et l'affectation des agents. Ces changements s'effectuent dans le respect des missions du cadre d'emplois de l'agent, des lois et règlements qui encadrent le statut des fonctionnaires et agents publics.